



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ (CGVS)

4e séance – 26 septembre 2025 – 9 h 02 à 11 h 23

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Louis Sabourin, président et conseiller municipal – District de Limbour (10)

Steve Moran, vice-président et conseiller municipal – District de Hull-Wright (7)

Alicia Lacasse-Brunet, membre élue et conseillère municipale – District de Bellevue (15)

Nicolas Heidecker – Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais

Stéphanie Ayotte – Centraide Outaouais

Sylvie Lafontaine – Direction de la santé publique

Jeneviève Caron – Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Martine Potvin, Université du Québec en Outaouais (UQO)

Karina Osiecka, Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)

Secrétaire

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service - comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Sébastien Vallée, directeur – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (SLSDC)

Mychelle Vaive, cheffe de service, planification et développement des communautés – SLSDC

Josiane Cossette, cheffe de section, développement des communautés – SLSDC

Chrystelle Desforges, coordonnatrice – développement des communautés – SLSDC

Marie-Josée Larocque, coordonnatrice – infrastructures et espaces publics – SLSDC

Mouna Ben Mhamed, adjointe administrative aux comités et commissions – (DE)

Autres personnes présentes

Noémie Lebrun, citoyenne

ABSENCES :

Kathleen Barrette – Société de transport de l'Outaouais

Nathalie Bédard – Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Anyck Bastien – Cégep de l'Outaouais

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et il ouvre la séance à 9 h 02.

La séance publique est enregistrée. Il sera possible de visionner l'enregistrement sur le site Web de la Ville.

Il s'agit de la dernière séance de l'année. Les dates de 2026 seront partagées sous peu.

Alicia Lacasse-Brunet et Nicolas Heidecker se joignent à la séance à 9 h 05.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

Il est proposé par Steve Brabant;

Appuyé par Stéphanie Ayotte.

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts relativement aux éléments inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025

Le procès-verbal de la 3e séance de la commission tenue le 19 juin 2025 est déposé.

Aucun suivi n'est à faire en ce qui concerne les sujets abordés lors de la séance.

5. Tour de table des partenaires

Un tour de table est fait, afin de permettre aux membres et partenaires de partager leurs bons coups et enjeux des partenaires.

1) Pour l'OHO, il est souligné qu'il y a 3 projets en construction actuellement.

D'abord, 395 portes seront livrées en février. Deux ensembles immobiliers sont situés dans le Vieux-Hull. Au niveau du projet Champlain, 199 unités seront disponibles, dont deux tiers seront du logement subventionné pour les gens ayant un faible revenu et inscrit sur la liste d'attente de l'OHO et un tiers sera constitué de logements abordables offerts à des gens à revenus modestes. Quant au projet Wright, également situé dans le Vieux-Hull, il comporte 62 logements. Le troisième est situé à Gatineau sur le boulevard à St-René Est et comptera 134 logements. Une campagne sera faite afin d'informer la population et offrir une chance équitable à

tous d'obtenir un logement abordable. Elle mentionne également que la liste d'attente pour le logement social est complète.

Le bras immobilier, Habitation de l'Outaouais Métropolitain (HOM) prépare une nouvelle identité de marque à l'occasion de son 25^{ième} anniversaire. Celle-ci sera présentée prochainement (noms et identité de marque).

Relativement au projet Champlain, la présidence demande des précisions quant aux publicités lancées par l'organisme. Il est alors mentionné que pour accéder aux deux types de logements il faut s'inscrire sur la liste d'attente. Pour les logements subventionnés, il y a actuellement plus de 1500 ménages sur la liste d'attente. Pour les logements abordables, il y a une priorité accordée aux gens déjà inscrits. Toutefois, les inscriptions sur cette liste peuvent changer en raison des besoins qui ont évolué depuis l'inscription. Il faut donc une mise à jour des listes.

Pour le projet Champlain, on mentionne que l'édifice n'est pas conçu par HOM, mais par un constructeur privé.

Steve Moran souligne que pour l'accueil d'une communauté qui s'installe, ce sont des services importants. Il souhaite connaître les actions qui peuvent être prises par la Ville afin de faciliter l'intégration des services. Il est alors précisé que l'édifice comporte une salle communautaire, et un stationnement sur 2 étages. Il y a un travail à faire avec les services communautaires pour les locataires; comme la mise en place d'une association de locataires. Du travail est fait pour accompagner les locataires à ce sujet. Dans la mesure du possible, des salles communautaires et des projets sont mis de l'avant afin de créer un milieu de vie. Les idées sont bienvenues à ce sujet.

L'administration précise qu'une rencontre a eu lieu avec le CISS en lien avec l'Accès Coordonné. Sous le thème de l'Accès Coordonné, des organismes communautaires et le CISSSO réfléchissent d'ailleurs à des moyens pour contrer et prévenir l'itinérance en s'assurant de faire connaître l'offre de logement et d'hébergement disponible. Il faut également s'assurer de faire connaître l'offre de logements et d'hébergements. Dans le projet Champlain, il y a une salle communautaire et un local pour les organismes qui voudraient faire des interventions. Le CISSSO est en collaboration avec HOM pour s'assurer que l'intégration se passe bien et pouvoir intervenir rapidement au besoin. Dans les futurs projets avec l'HOM, des discussions seront faites en amont afin d'assurer la cohabitation tant avec le secteur qu'à l'intérieur même de l'édifice.

Au niveau de la Direction de la santé publique, il est indiqué que le plan national de santé publique sera déployé dans les prochaines semaines

ou mois. Il y aura également un plan d'action régional 25-35 qui arrivera sous peu.

Dans un autre ordre d'idée, il est mentionné qu'une campagne de vaccination (influenza-covid) débutera sous peu. Des communiqués seront envoyés incessamment. Le vaccin pour la COVID n'est plus disponible pour l'ensemble de la population, et est réservé pour la population vulnérable.

Au niveau du CISSSO, on souligne la mise en place d'un nouveau programme de réaffiliation en itinérance et santé mentale (PRISM). Il s'agit d'un programme qui existe depuis 2012 à Montréal et à Québec depuis l'année dernière. Il s'agit d'une belle initiative pour les personnes en situation d'itinérance ayant un problème de santé mentale grave. Le projet vise à ouvrir des lits d'hospitalisation directement au Gîte-Ami, en partenariat avec Maison Réalité. Ainsi, le psychiatre et les équipes médicales (pour une période de 8 à 12 semaines) se déplaceront au Gîte-Ami. Les besoins sont multiples et les réponses seront ainsi adaptées à l'individu.

Les lits sont au Gîte-Ami. Ce n'est pas un ajout de lits, mais une transformation des chambres individuelles dans une section à l'écart. Les adaptations à l'édifice sont minimales au niveau de l'immeuble. La participation est volontaire et non obligatoire. Selon la réceptivité et le roulement, il pourra y avoir un ajustement de l'offre. La Maison Réalité fait un suivi en logements partout sur le territoire et offre un accompagnement en santé mentale.

6. Période de questions du public

Un retour sera fait à madame Suzanne Ménard qui avait adressé une question par courriel lors de la dernière séance. Aucune autre question n'est adressée à la commission.

7. Point statutaire : Dossier de l'itinérance

Madame Jeneviève Caron prend la parole. Elle indique qu'au niveau du dossier de l'itinérance, le CISSSO est actuellement en appel de projets qui se terminera le 30 septembre. Celui-ci inclut le volet des mesures hivernales du côté du secteur Gatineau (Sanscartier), alors que du côté du secteur de Hull on travaille à poursuivre la halte-chaleur qui est ouverte à l'année. Il y a des discussions pour une structure permanente. Ce serait au parc Sanscartier et d'autres alternatives que l'édifice sur place sont analysées. Il n'y a actuellement aucun enjeu et une annonce suivra en octobre.

Au niveau de la Ville, le travail en collaboration avec l'ensemble des acteurs se poursuit pour un centre de proximité et bloc sanitaire du côté de Guertin. Un retour sera fait sur l'application du nouveau règlement d'occupation temporaire du domaine public. Les permis ont été octroyés en grande partie aux occupants. Il y a un gestionnaire de site à Guertin, dont le contrat se

termine en mai prochain. Le contrat pour le prochain appel d'offres débutera cet automne. Il sera publié pour une période approximative de 3 mois, à partir du début de l'année 2026.

Les travaux se poursuivent également au niveau de la halte du secteur Gatineau.

Des précisions sont demandées quant au processus en cours avec le CISSSO pour les appels de projets.

8. Guide de gestion des campements de fortune et nouveau règlement 978-2025

Madame Mychelle Vaive, cheffe de service, planification et développement des communautés au SLSDC débute la présentation qui a été transmise aux membres au préalable.

Elle débute la présentation par un résumé du règlement. Il importe de préciser que l'occupation ou la réalisation de travaux sur tout ou partie de l'immeuble du domaine public est interdite, sauf dans les campements autorisés et conditionnellement à l'obtention d'un permis.

Le règlement stipule que les véhicules récréatifs (VR) actuellement installés sont tolérés jusqu'à ce que la personne détenant le permis quitte l'endroit. Le permis ne peut pas être transféré. Seules les tentes sont permises.

Pour obtenir un permis, il faut remplir un formulaire. Ce sont des informations nominatives qui sont alors requises.

Le guide est par la suite expliqué aux membres. Il y a des procédures pour les gens installés au centre Guertin, et d'autres pour les campements à l'extérieur du site. Les délais entourant les avis sont différents puisque les accompagnements offerts ne sont pas les mêmes et la capacité de la Ville a aussi été analysée.

Dans les campements hors site de Guertin, il y a des critères plus subjectifs qui sont utilisés. La dangerosité est évaluée et le délai est déterminé en fonction de la situation et de l'urgence du déplacement.

Sylvie Lafontaine quitte la séance à 9h46.

Pour les campements abandonnés, une autre procédure a été établie et elle est expliquée.

D'autres règlements s'appliquent en surcroît à celui-ci; par exemple, celui sur la sécurité et la paix et le bon ordre.

Toutes les personnes en situation d'itinérance ont été rencontrées, tant à Guertin que dans les autres campements.

Le guide sera ajusté en continu, et son application sera en tout temps évaluée.

L'objectif demeure la sortie de l'itinérance.

Sylvie Lafontaine reprend son siège à 9h50.

Une période de questions suit :

Un membre souhaite savoir la réception du guide et du règlement par les personnes en situation d'itinérance. L'équipe précise qu'il y a une période d'adaptation et que les avis multiples peuvent créer des frustrations. Les commentaires des citoyens vivant à proximité des campements sont à l'effet qu'ils se sentent sécurisés par la mise en place du règlement.

Des précisions sont requises quant aux liens entre les partenaires, comme la CCN par exemple.

L'administration précise qu'il y a un enjeu dans la communication et l'obtention des données en raison de la protection des renseignements personnels. Des discussions ont lieu à cet effet. Il y a une synergie avec les partenaires pour arriver à l'organisation des services pour la sortie de l'itinérance.

Il est également souhaité de connaître la composition du Comité de suivi du guide. Il s'agit des auteurs du guide (Réabex, Gîte-ami, le Bras, Cito et la Ville).

Une personne en situation d'itinérance ne peut pas s'installer partout. Cette règle s'applique à tout le territoire. Une évaluation est faite lorsqu'une personne s'installe à l'extérieur qu'au campement organisé, et une analyse est alors faite par les services de la Ville afin de déterminer si la personne peut y demeurer ou non.

Pause de 9 h 58 à 10 h 16.

9. Bilan 2024 et mise à jour 2025 du PAI familles, aînés et personnes handicapées

La présentation est faite par madame Christelle Desforges, coordonnatrice, développement des communautés, au SLSDC. Cette présentation mènera à une recommandation.

L'objectif est présenté.

Le plan d'action 2021-2022, la ville s'est engagée dans une démarche de renouvellement du plan d'action intégré – Famille, aînés et accessibilité universelle et de sa reconnaissance.

Un rappel des obligations légales est présenté et suivi par une mise en contexte.

Ensuite, madame Desforges présente la revue des faits saillants de l'année 2024. Les stratégies et les objectifs sont déclinés, chacun présentant les réalisations et projets mis en place pour l'année 2024.

Enfin, un état des d'avancement détaillé est projeté et expliqué.

En lien avec les stratégies « Bien faire avec le milieu », « Bien connaître » et « Bien informer », 100% des actions inscrites ont été réalisées durant l'année 2024 ou ont été déployées en continu.

Quant à la stratégie « Améliore l'accessibilité » qui se décline en trois volets (« Des communications municipales », « Des aménagements publics et des infrastructures » et « Des événements et des activités ») 50% des activités inscrites au PAI 2022-2026 ont été complétées. Les autres actions sont planifiées pour les années 2025-2026.

La présidence lit la recommandation proposée.

La commission Gatineau, Ville en santé, recommande :

CGVS-2025-02

Accepter le dépôt du bilan 2024 et la mise à jour 2025 du plan d'action intégré 2022-2026 – Familles, aînés et personnes handicapés 2022-2026.

*Il est proposé par Karina Osiecka;
Appuyé par Stéphanie Ayotte.*

Adoptée.

Une période de questions suit :

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet mentionne avoir été interpellée au sujet de la carte d'Accès Gatineau puisque dans certaines conditions elle peut être gratuite. Avec la rente d'invalidité, il semble être impossible de bénéficier de cette option.

Le programme d'accessibilité financière et accès loisirs est actuellement en analyse. Un sondage a d'ailleurs été acheminé aux membres et peut être complété jusqu'au 2 octobre. La tarification sociale pourrait être revue au niveau de la carte d'Accès Gatineau. Ce point pourra être considéré dans ces travaux.

Un membre souligne constater beaucoup d'avancées de la Ville en lien avec la participation et l'accessibilité. Un enjeu subsiste en ce qui concerne les

déplacements avec la Société de Transport de l'Outaouais. Les coûts demeurent, et bien que certains organismes offrent des billets gratuits, les utilisateurs doivent se rendre à l'organisme pour les obtenir. Il y a un déphasage entre les besoins d'accessibilité et les solutions proposées.

La présidence indique avoir participé à plusieurs événements mentionnés dans la présentation. Lors d'un atelier auquel il a assisté, l'experte mentionnait que, les portes automatiques étaient des portes pour tous et non réservées à une clientèle particulière. Dans le cas de la Maison du Citoyen, la porte droite a un logo qui semble la réserver uniquement pour les personnes en fauteuil roulant et dans une optique d'accessibilité et d'inclusion, cet affichage devrait être retiré.

10. Projet PRIMA et parc Belmont

La présentation est faite conjointement par Christelle Desforges, coordonnatrice, développement des communautés et Marie-Josée Larocque, coordonnatrice, infrastructures et espaces publics et concerne deux (2) projets en cours qui favorisent l'accessibilité universelle :

- Sentier d'exercice accessible pour les aînés;
- Aménagement d'une aire de jeu accessible au parc Belmont.

Christelle Desforges débute la présentation en demandant aux membres quel est le pourcentage de la population qui vivra un jour une situation de handicap. Elle indique que 100 % de la population le vivra sous différentes formes : mobilité, audition, vision, cognitif, manipulation, et ce, de manière temporaire ou permanente. De définitions des termes, telles que les accessibilités universelles, les inclusions et projets universels sont expliqués.

Martine Potvin quitte à 10h46.

Projet 1 – PRIMA – Sentier d'exercice accessible pour aînés

Une demande de subvention PRIMA a permis l'obtention d'une aide financière de 100 000\$ pour la réalisation de ce projet. Ce programme permet l'ajout ou la modification d'infrastructures de loisirs.

Les travaux sont entamés depuis le printemps et l'inauguration est prévue à l'automne.

Le projet a nécessité un budget de 230 000\$. Il inclut la bonification d'un sentier existant, l'ajout de bancs, de maisonnettes, de bornes d'exercice. Le sentier débute à proximité de la bibliothèque Donalda-Charron sur une boucle de 3.6 KM.

Les partenaires communautaires ont été consultés et 6 d'entre eux se sont prononcés en formulant des recommandations concernant le projet. Une

marche exploratoire a eu lieu en mai 2025 avec la Table des aînés de Gatineau.

Les suggestions recueillies portaient sur les éléments suivants :

- Promotion du sentier auprès des aînés;
- Signalisation et balisage du trajet;
- Localisation des aménagements prévus et mobiliers urbains;
- Accessibilité, transport au commun, correctif au niveau d'un trottoir, hauteurs et ergonomies d'accessibilité, et plantation d'arbres et panneaux d'interprétation des oiseaux pour augmenter l'attrait du public.

Plusieurs améliorations ont été incluses au projet.

Le parcours est partagé avec les membres. Débutant à la bibliothèque Donalda-Charron, les distances entre les installations sont affichées. Il y a également des raccourcis afin de réduire la durée du parcours, et il est possible d'y accéder et d'en sortir à différents endroits.

Il y aura 13 panneaux d'exercice affichés le long du parcours.

Projet 2 – Aire de jeu accessible au parc Belmont

Le parc Belmont sera le premier parc accessible de la Ville. Lors d'une visite sur le site, il y a eu des discussions avec les enseignants de l'école Euclide-Lanthier. Ceux-ci ont expliqué qu'une partie de la clientèle de l'école n'a pas accès aux installations qui ne sont pas accessibles pour les enfants en fauteuil roulant.

Il était prévu de changer la structure dans ce parc, et ainsi il a été décidé d'en faire une aire accessible incluant une surface en caoutchouc coulé. Les enfants en fauteuil roulant pourront se déplacer par eux-mêmes sans assistance.

Il y a aussi une section de sable, laquelle est favorable au développement de la motricité des tout-petits.

Un abri sera ajouté afin d'offrir une zone ombragée avec une grande table entrecoupée permettant à un fauteuil roulant d'y avoir accès.

Il y aura de la végétation, des pierres pour effectuer un retour au calme, des sentiers piétonniers seront aménagés afin de permettre le lien.

La sortie d'eau pour la patinoire sera déplacée puisqu'elle est actuellement au milieu de l'aire de jeu. Il y aura également l'ajout d'éclairage dans le parc.

La Ville a été accompagnée dans ce projet par la firme Idéaux. L'école et les intervenants ont été consultés. Ils souhaitaient que les structures installées puissent favoriser des déplacements autonomes des enfants, évitant ainsi leur isolement. Des propositions ont été effectuées par la firme, par exemple pour l'ajout de mobilier urbain pour les parents.

Il y a 250 parcs dans la Ville. Les futurs parcs seront desservis de façon équitable en favorisant l'accessibilité. Le parc Belmont pourra aider dans les réflexions à venir afin de vérifier si les propositions répondent aux composantes nécessaires d'accessibilité.

Il y aura un jeu de contraste de couleurs avec le mobilier. Le module en lui-même doit être accessible pour un grand nombre d'enfants. Il y a un sentier qui se connecte aussi au terrain de pétanque. Les besoins de tous sont donc intégrés au projet.

Le parc comprendra une structure pour les 18 mois à 5 ans. Une autre section sera réservée aux 5 ans à 12 ans. Toutes les composantes sont jugées accessibles.

Les structures de jeux sont en cours d'installation et tout devrait être complété d'ici les deux prochaines semaines si la température est adéquate.

Une période de questions suit.

D'abord, il est souhaité de savoir si ces projets seront déployés à d'autres infrastructures municipales. L'administration précise que d'autres projets stratégiquement placés et permettant de répondre aux besoins des clientèles pourraient voir le jour éventuellement. Les investissements sont substantiels et des évaluations doivent être réalisées.

Quant au projet PRIMA, il s'agit du plus long trajet d'exercice structuré mis en place à l'heure actuelle. La réception de la population est attendue et une réévaluation aura lieu afin d'envisager d'autres déploiements.

Un membre souhaite savoir si un diagnostic a été produit pour les parcs situés sur le territoire de la Ville de Gatineau. Le plan directeur a fourni un diagnostic au niveau de l'état des parcs et des structures de jeux, sur ce qui devait être bonifié ou amélioré. Des corrections sont apportées généralement, comme le retrait de certaines clôtures.

Il y avait assez de canopées au niveau de la ville de Gatineau, mais pour certains parcs du secteur Gatineau il en manque. Il y a des ajouts depuis le plan directeur.

Au niveau du projet PRIMA, il y a peu d'affichage pour les infrastructures. Les panneaux contenant des suggestions d'exercice seront situés avec le mobilier urbain.

11. Bilan du plan de travail 2024-2025 de la Commission Gatineau, Ville en santé

Le bilan a été acheminé aux membres.

La participation des membres aux séances est soulignée. Le siège vacant concernant un membre d'organisme privé qui est toujours disponible. Il est possible de soumettre sa candidature par le site internet.

Les organismes œuvrant avec les familles pourraient apporter leur expertise à la Commission.

Monsieur le président souligne le nombre d'activités réalisées et le temps d'investissement des membres.

Tous les dossiers et les objectifs au plan de travail ont été rencontrés. En tout, 42 activités ont été réalisées. Le suivi des activités est également joint. La CGVS a atteint un taux de 100% de réalisation des mandats qui lui ont été confiés.

Louis Sabourin remercie les membres actuels et antérieurs de leur participation. Il remercie l'administration d'avoir accompagné la commission dans la réalisation de ses objectifs.

Il encourage les membres à faire part de leur proposition de sujets et leurs réflexions. Sujets porteurs à la CGVS. Saines habitudes de vie.

Le conseiller Steve Moran remercie le président, monsieur Louis Sabourin. Il souligne sa connaissance aiguë du contenu et des dossiers. Il met également en valeur son grand respect des membres et des équipes.

12. Varia

Aucun sujet n'est ajouté.

13. Prochaine séance

Prochaine séance de la CGVS : Le calendrier sera communiqué aux membres sous peu.

14. Levée de la séance publique

*Il est proposé par Steve Moran;
Appuyé par Stéphanie Ayotte.*

Et résolu que cette Commission lève la séance à 11 h 23.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENT
LOUIS SABOURIN



SECRÉTAIRE
Sélène Beaumont-Demers